

Communiqué de Presse

Les trophées SATISFACTION 2019

Récompenser les constructeurs qui ont progressé

Le **SEDIMA** a remis à l'occasion de son **Centenaire** (au Palais des Papes à Avignon le 1^{er} février 2019) les **trophées SATISFACTION** visant à récompenser les tractoristes qui ont obtenu les meilleures progressions aux thèmes suivants :

- La commercialisation des pièces de rechange
- Le SAV Garantie
- La formation
- Les hommes et la relation constructeur/concessionnaire
- L'aide à la rentabilité de l'entreprise
- La volonté d'améliorer ses points faibles

La mesure de la progression a été calculée en partant des notes obtenues à l'enquête de satisfaction constructeurs/distributeurs (ISC) sur les 6 dernières années.

Pour cette 1^e édition, les **trophées SATISFACTION** ont récompensé les marques suivantes :

Dans la catégorie « **Commercialisation des pièces de rechange** » : la marque FENDT s'est vue décerner l'Or, MASSEY FERGUSON l'Argent et DEUTZ le Bronze. Les Trophées ont été remis par Jean LEMERLE (Président du SEDIMA de 1997 à 2001) aux représentants des firmes, MM. TOULET (Fendt, MF) et CAUSSE (Deutz).



SEDIMA

Dans la catégorie « **Service après-vente et garantie** » :

la marque JOHN DEERE a reçu l'Or, DEUTZ l'Argent et NEW HOLLAND le Bronze. C'est Jacques LEBAUDY (président du SEDIMA de 2001 à 2005) qui a remis les trophées à MM. BOTELLA (JD), CAUSSE (Deutz) et MAYER (NH - absent pour raison de santé).

Dans les catégories « **Aide à la rentabilité des entreprises** » et « **Hommes et management** » :

deux trophées d'Or ont été décernés à la marque JOHN DEERE et remis à M. BOTELLA par Alain DOUSSET (président du SEDIMA de 2009 à 2013).

Les catégories « **Formation** » et « **Volonté d'améliorer ses points faibles** » n'ont pas recueilli de lauréats.

Le Président du SEDIMA, **Pierre PRIM**, a salué les constructeurs récompensés et regretté l'absence de gagnant pour les thèmes « Formation » et « Volonté d'améliorer ses points faibles ».

Concernant la formation, les distributeurs ont fait l'effort de doubler leur contribution formation, sachant que 80 % de ce budget sert à financer les stages constructeurs dispensés.

Il espère une rapide réaction des tractoristes et aspire à ce que le SEDIMA puisse être en mesure de décerner cette récompense l'an prochain.



SEDIMA



Le SEDIMA en bref

Créée en 1919, le SEDIMA regroupe plus de 800 adhérents, soit près de 1 600 points de service et de vente sur l'ensemble du territoire.

La double vocation du SEDIMA :

- assurer une représentation responsable des acteurs de la profession,
- offrir à ses adhérents une large plateforme de services opérationnels.

Le SEDIMA est la principale organisation professionnelle de la filière des agroéquipements : les entreprises de service et de distribution représentent en France 50 % du CA et 60 % des salariés de la filière des agroéquipements.

Le SEDIMA est l'organisation majoritaire de la branche SDLM (*arrêté du 29 nov 2017 – JO du 25/12/2017*).

Relations Presse SEDIMA

Laurence ROUAN

Tél. 01 53 61 65 88 - 06 87 24 54 27

lrouan.agrimedia@wanadoo.fr